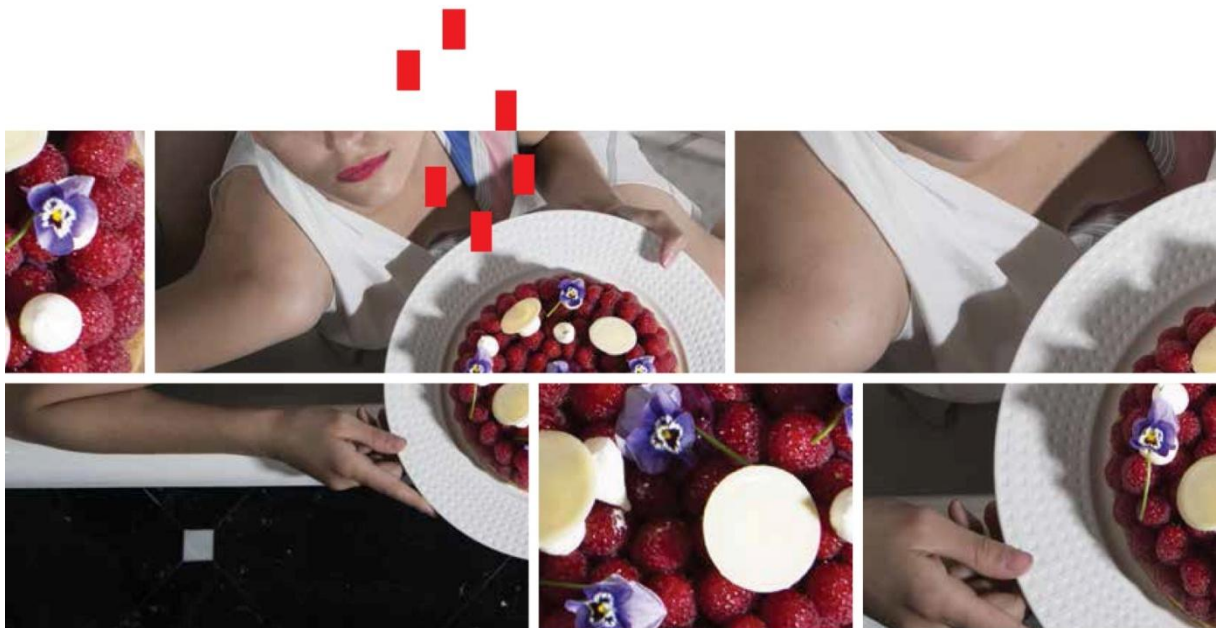


ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



CAHIER DES CHARGES

Réalisation d'une vidéo promotionnelle de la France

SOMMAIRE

1	ATOUT FRANCE.....	3
2	OBJET DE LA CONSULTATION	4
3	CIBLES	4
4	OBJECTIFS	4
5	MESSAGES/MOTS CLES.....	5
6	L'ECRITURE DU SCENARIO	5
8	FORMATS ET DIFFUSION	6
9	BUDGET	6
10	PISTES DE REFLEXION/BENCHMARK	6
11	LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION	7
11.1	OBJET DE LA CONSULTATION	7
11.2	COMITE DE PILOTAGE	7
11.3	RETROPLANNING	8
11.4	DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
11.5	PRESENTATION DES OFFRES	8
11.6	DEPOT DES OFFRES	9
11.7	CRITERES DE SELECTION	9
11.8	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	9
11.10	CONFIDENTIALITE	9
11.11	PROPRIETE INTELLECTUELLE	10
11.12	CONDITIONS GENERALES.....	11
12	CONTACTS.....	11

1 ATOUT FRANCE

L'Agence de développement touristique de la France

Atout France est chargé de contribuer au développement de l'industrie touristique, premier secteur économique français.

Atout France, opérateur unique de l'État en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises, filières et destinations.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays et à une collaboration étroite avec le réseau des Ambassades sur près de 70 marchés, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

L'Agence accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international.

Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public, notamment grâce à une stratégie numérique forte, mais également les professionnels du tourisme international ainsi que la presse et les influenceurs.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les destinations dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement.

Enfin, plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme, immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » ou la distinction Palace.

Pour en savoir plus :

atout-france.fr et France.fr



CHIFFRES CLÉS ATOUT FRANCE

500
campagnes de communication dont **350**
campagnes numériques

260
événements presse hors
accueil de presse

1 800
accueils en France de
blogueurs et journalistes
(hors salons *Grand
Ski* et *Rendez-vous en
France*)

+ de 600
événements professionnels
à l'international

1 700
campagnes d'e-mailing et 3
millions de suiveurs sur les
médias sociaux

14
publications techniques et
13 journées de formation
pour **662** participants

168
diagnostics territoriaux,
assistances aux montages
de projets et études

Données 2015

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Atout France souhaite développer de nouveaux outils de valorisation de la destination France avec pour objectif principal la mise en avant de l'attractivité économique du pays, la performance de l'ingénierie, le poids des grandes entreprises françaises, le développement de start-up innovantes le dynamisme lié au potentiel de networking.

Dans la mémoire collective, la France est un pays réputé pour sa gastronomie, son art de vivre, son glamour et son romantisme...Les professionnels du secteur du tourisme ont, à ce titre, la volonté de mettre en avant ces atouts et faire de la France un choix de destination pour développer le business d'une cible affaires.

C'est dans ce cadre que la présente mise en concurrence est lancée. Elle a pour objet la sélection d'un prestataire qui aura en charge la réalisation d'une vidéo promotionnelle de la destination France comme choix de destination pour l'organisation d'événements à visée professionnelle.

3 CIBLES

La vidéo objet de la prestation doit cibler les professionnels et plus particulièrement les décideurs internationaux qui, de part leur activité, peuvent préconiser et influencer le choix de la destination France pour l'organisation d'événements professionnels tels que :

- Des grandes agences événementielles internationales
- Des associations impliquées dans des activités d'organisation de congrès, de conférences, de séminaires ou autres réunions d'ordre professionnel
- Les grands dirigeants d'entreprises
- Les médias : journalistes, bloggeurs, influenceurs.

4 OBJECTIFS

La vidéo devra être un outil d'appel dynamique pour présenter le potentiel et l'intérêt de venir en France pour organiser des événements professionnels.

La vidéo devra répondre à la question : « Pourquoi la France est l'endroit idéal pour l'organisation d'événements professionnels ? ».

« La France est le pays des festivals de Cinéma, de la nouvelle Vague, des écoles de design qui envoient leur graphistes à Los Angeles...nous avons même un ministère de la culture, c'est dire! La France est le pays du crédit d'impôt recherche, un des plus grand producteur mondiaux de start-up, nos mathématiciens sont parmi les meilleurs, on fait des algorithmes partout dans le monde, La

France est un pays de santé, Hôpitaux, universités, laboratoires de recherches....nous y consacrons une grande part de notre PIB depuis Louis Pasteur....mais cela sauve des vies ! Et la vie n'a pas de prix.....La France est le pays du savoir vivre, or en marketing, la valeur immatérielle des produits est un graal perpétuel. L'environnement des marques de luxe, des créateurs, fashion week etc....fait progresser tous les spécialistes mondiaux des marques. Nous sommes le pays des grandes manifestations technologiques et créatives, Aéronautique, Automobile, Mobilier, Cinéma, Agriculture, COP 21etc....autant de manifestations qui fédèrent des écosystèmes mondiaux. Environnement, paysages, gastronomies, sites historiques et sites d'accueil événementiels sont évidemment des lieux d'inspiration pour faire émerger les idées et créer des rencontres professionnelles hors norme. Un des plus grand aéroports du monde, une offre hôtelière immense, une filière économique organisée autour de l'événementiel, ...bientôt le métro du Grand Paris...tournée vers les projets d'accueillir les JO en 2024 et L'expo Universelle2025. Sans éluder le coté glamour, le message doit être clairement au service du business. Il faut mixer grandes réussites françaises et marques mondiales (Apple expo, Microsoft, Airbus, Sony, Sanofi, Pfizer, Google, Facebook, Renault, Toyota, etc...) ».

5 MESSAGES/MOTS CLES DE LA VIDEO

Mots clés du message de la vidéo : « filières d'excellence », « savoir-faire », « expertise », « créativité », « innovation », « accueil ».

Expressions transverses : la France= « un je ne sais quoi » / la « French touch ».

(Ce qui permet de distinguer la France au niveau mondial et confirme l'idée que la destination inspire une qualité des rencontres pour le business qui s'y déroule).

6 L'ECRITURE DU SCENARIO

Le candidat devra proposer dans son offre un texte/un script à Atout France permettant de répondre aux objectifs cités ci-dessus. L'idée générale du texte est de raconter une histoire valorisant la France sous l'angle d'atouts professionnels et de réussites réalisées ou à venir.

Une fois le candidat sélectionné, le texte devra pouvoir être traduit en français, anglais, chinois, japonais, allemand, espagnol.

- > S'imposer face à un French -bashing
- > Ne pas tomber dans un discours trop caricatural, avec un ton trop arrogant. Rester sympathique. Garder un ton neutre ;
- > Sous forme d'histoire, ton décalé possible mais compréhensible par les étrangers ;
- > Mettre en avant la notion de success-story ;

- > Un ambassadeur peut s'intégrer à la mise en scène sous réserve de validation du casting par le comité de pilotage

7 FORMATS ET DIFFUSION DE LA VIDEO

- 1 vidéo de 3mn
- Pastilles de 30 secondes
- 1 infographie

La vidéo de 3mn maximum racontera une histoire générique dans laquelle seront intégrées, des pastilles spécifiques de 30 secondes permettant de faire un focus sur un concept en particulier. Une infographie sera également réalisée pour informer et valoriser les mesures liées à l'accueil, les infrastructures, l'accessibilité, etc... (Chiffres, données, critères liés aux mesures définies dans un contrat de filière que nous fournirons).

- > La vidéo pourra être diffusée à l'international via les réseaux des professionnels français du secteur des rencontres et événements professionnels.
- > La vidéo a vocation à être relayée sur le web et les réseaux sociaux.
- > Diffusion de la vidéo sur de grands écrans lors de salons, événements professionnels ou grands événements divers (sportifs, politiques, économiques, culturels...). En extérieur ou en intérieur.
- > Diffusion sur des sites touristiques grands publics : aéroports, gares...

Il est néanmoins précisé que Atout France conservera les droits d'exploitation de la vidéo pour des utilisations ultérieures dans les conditions décrites à l'article 10.11 ci-après ;

8 BUDGET

Budget maximal prévisionnel : 50 000 euros € HT (cinquante mille euros Hors Taxes).

Ce budget comprend les frais liés aux tournages de la vidéo promotionnelle.

9 PISTES DE REFLEXION/BENCHMARK

Atout France a déjà réalisé un certain nombre de vidéos de promotion de la destination France dont 2 dans le secteur du tourisme d'affaires :

En 2016 : <https://www.youtube.com/watch?v=woyk28O1Wpk>

En 2013 : [ce lien de téléchargement](#)

Certains partenaires ont également réalisé ce type de vidéos, dont :

La région Hauts de France : <https://www.youtube.com/watch?v=xuezyqvVVx4>

La métropole du Grand Paris : <https://www.youtube.com/watch?v=FHsA6wqiL-c>

Bpi France : <https://www.youtube.com/watch?v=E18eadcXCOU>

Candidature aux Jeux Olympiques Paris 2024 : <https://www.facebook.com/Paris2024/?fref=ts>
<https://www.youtube.com/watch?v=CnzJ9sp42L0>

ExpoFrance 2025 : <https://www.youtube.com/watch?v=gKCJz-K08Kg>

10 LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

10.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Atout France recherche un prestataire afin de réaliser une vidéo promotionnelle sur la destination France dans les conditions précédemment définies.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, les prestations seront réalisées à partir du **28 mars 2017** pour un livrable délivré au plus tard le **1^{er} juin 2017**.

INFORMATION DES CANDIDATS

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article 11 « Contacts ».

Tout renseignement complémentaire relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 17 mars 2017 inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante: clemence.baret@atout-france.fr.

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

10.2 COMITE DE PILOTAGE

La réalisation de la prestation conduite par Atout France sera suivie par un comité de pilotage mis en place afin de valider l'ensemble du dispositif (sélection de l'agence, mise en œuvre du concept, etc.) Le comité de pilotage sera constitué de représentants professionnels du secteur des rencontres et événements professionnels.

10.3 RETROPLANNING

Remise du cahier des charges aux candidats	27 février 2017
Date limite de réception des offres	20 mars 2017 à 10h00 (heure de Paris)
Présentation et présélection des agences	22 mars 2017
Présentation devant le comité de pilotage des deux candidats retenus en short list	27 mars 2017
Choix définitif du prestataire	A partir du 28 mars 2017

Les résultats de la procédure de mise en concurrence seront adressés à l'ensemble des candidats par courrier.

Les candidats s non retenus à l'issue de la sélection ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation financière pour les travaux présentés.

10.4 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats contient le cahier des charges dont le présent règlement..

10.5 PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Structure du dossier

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- > Une note d'intention,
- > Une proposition de scénario,
- > Le budget de leur prestation en distinguant, poste par poste, les honoraires, les frais techniques et les droits de propriété intellectuelle afférents,
- > Des liens vers des exemples de réalisations précédentes avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés ;
- > Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant).

10.6 DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 20 mars 2017, 10h00 (heure de Paris), en 2 (deux) exemplaires par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier expresse ou encore en mains propres par porteur à l'adresse suivante :

ATOUT FRANCE
« Mise en concurrence réalisation de vidéo promotionnelle de la France »
A l'attention de Clemence BARET
79/81 rue de Clichy
75009 Paris

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.

10.7 CRITERES DE SELECTION

Atout France sélectionnera l'offre la plus intéressante en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- > la compréhension de la problématique, (10/100)
- > la qualité du script et du storyboard, (15/100)
- > la modernité des visuels, (10/100)
- > l'aspect esthétique, (10/100)
- > la créativité, (10/100)
- > la réactivité, (10/100)
- > les coûts, (15/100)
- > les moyens humains mis en œuvre, (10/100)
- > les moyens techniques mis en œuvre. (10/100)

Les critères énoncés ci-dessus sont applicables pour la présélection des deux candidats ainsi que, par la suite, pour la sélection finale.

10.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché.

10.9 CONFIDENTIALITE

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances

ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

10.10 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments transmis aux candidats par Atout France dans le cadre de la présente consultation restent la propriété de ce dernier. Les candidats s'engagent à utiliser ces éléments que dans le strict cadre de l'objet de la présente consultation.

Si des œuvres sont créées dans le cadre de la présente consultation et/ou de l'exécution du marché, en particulier la vidéo promotionnelle et son contenu, les droits d'auteur de nature patrimoniale seront cédés, à titre commercial et non commercial, en exclusivité par le candidat sélectionné à Atout France.

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés s'entendent des droits d'utilisation et d'exploitation sous toutes leurs formes et sur tous supports (dont Internet) :

- ✓ des droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports (Internet, papier, ouvrages, brochures, revues, journaux, magazines, affiches, cartes postales, dépliants, invitations, supports numériques, DVD, CD-ROM, etc.), ce qui comprend notamment le droit de reproduire tout ou partie des œuvres, de les publier, de les traduire, etc. ;
- ✓ des droits de représentation, ce qui comprend notamment le droit de représenter, faire représenter, diffuser la vidéo au public, par tous les procédés de communication connus ou inconnus à la date de signature du présent contrat (Internet, réseaux sociaux).
- ✓ des droits d'adaptation, modification, évolution, adjonction dans la limite du respect du droit à l'image de l'auteur.

La présente cession sera consentie pour le monde entier, y compris les espaces aériens et maritimes, et ce pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la date de signature du contrat entre Atout France et le candidat retenu.

Le candidat retenu fait son affaire d'obtenir des auteurs, inventeurs, graphistes, photographes et plus généralement concepteurs, qu'ils soient ou non ses salariés, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la cession des droits de propriété intellectuelle énumérés ci-dessus.

En tout état de cause, le candidat retenu prémunit Atout France contre toute revendication des tiers quand aux droits de propriété intellectuelle et lui en garantit l'exercice paisible.

Le candidat retenu devra fournir à Atout France l'ensemble des éléments (vidéos, rushs, maquettes, dessins, photographies, illustrations, logos, schémas, polices de caractères spécifiques, affiches, etc.) sur CD Rom.

Les modalités juridiques, notamment celles de cette cession, seront précisées dans le contrat qui sera conclu entre le candidat retenu et Atout France.

10.11 CONDITIONS GENERALES

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat,

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

11 CONTACTS

Franck Paillard

Directeur de la communication et des partenariats

Tél. : 01 42 96 70 60

Franck.paillard@atout-france.fr

Clémence Baret

Responsable du département Tourisme d'Affaires

Direction Marketing

Tél. : 01 42 96 70 02

clemence.baret@atout-france.fr

Vu, paraphé et signé 12 pages, à....., le

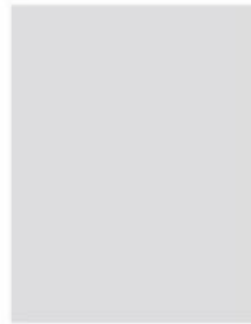
Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilité :

Titre :Signature :

Atout France
79-81 rue de Clichy
75009 Paris



ATOUT
FRANCE



79-81 rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 96 70 00
Fax : +33 (0)1 42 96 70 11